

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/081/4.1

Feuillet n°097

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Gymnase de Peyrignac, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 2 juin 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick

LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY.

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicolas RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Création de postes et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nouvelle organisation des services, des demandes de nomination suite à réussite au concours, des avancements de grade d'agents et des projets en cours, il est proposé de créer les postes et d'arrêter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022.

Vu, le vote du budget 2022, et des projets inscrits

AR Prefecture

024-200041150-20220610-DE2022081-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de modifier le poste d'assistant instructeur des ADS, initialement créé en contrat PEC-CUI à 28 heures, au grade d'adjoint administratif à 35 heures afin de répondre aux besoins du service Urbanisme.
- Suite au départ d'un agent, de modifier le poste de gestionnaire comptabilité/secrétariat initialement pourvu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et qui suite à l'appel à candidature sera pourvu par un agent au grade d'adjoint administratif.
- Suite à avancement de grade, il est proposé de modifier un poste d'agent des espaces verts à 30h et un autre à 35h d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Suite à réussite au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, deux agents ont demandé leur nomination qui, compte tenu de leurs missions exercées dans la collectivité, a été accepté. Il convient donc de créer un poste d'instructeur des ADS au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'adjoint administratif et un poste de responsable du service Habitat et Revitalisation au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'un contrat à durée déterminée.
- Enfin, il convient de créer 2 postes de conseillers techniques Habitat pour l'instruction des dossiers de demande d'aides par les particuliers en tant que contractuel de catégorie B (contrat de projet de 3 ans).
- Suppression du poste de coordonnateur CTG.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ☒ **MODIFIE** le poste d'assistant instructeur des ADS, initialement créé en contrat PEC-CUI à 28 heures, au grade d'adjoint administratif à 35 heures ;
- ☒ **MODIFIE** le poste de gestionnaire comptabilité/secrétariat initialement pourvu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et qui suite à l'appel à candidature sera pourvu par un agent au grade d'adjoint administratif ;
- ☒ **MODIFIE** un poste d'agent des espaces verts à 30h et un autre à 35h d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- ☒ **CREE** un poste d'instructeur des ADS au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'adjoint administratif et **CREE** un poste de responsable du service Habitat et Revitalisation au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'un contrat à durée déterminée.
- ☒ **CREE** 2 postes de conseillers techniques Habitat pour l'instruction des dossiers de demande d'aides par les particuliers en tant que contractuel de catégorie B (contrat de projet de 3 ans).
- ☒ **SUPPRIME** le poste de coordonnateur CTG ;
- ☒ **ARRETE** le tableau des effectifs ci-dessous au 1^{er} juillet 2022 :

AR Prefecture

024-200041150-20220610-DE2022081-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

DÉLIBÉRATIONS

grades des agents	Titulaire/ Contractuel	emploi	Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif purvus	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché Hors classe	Titulaire	Directeur général des services	35h	A	20	16	15,03
DGS (services fonctionnels)							
Attaché principal	Titulaire	Responsable de projets Développement territorial	35h	A	1	1	1
Attaché	Titulaire	Responsable du pôle Services Fonctionnels	35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel	Chargés de mission Economie	35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel		35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel	Responsable du pôle Aménagement	35h	A	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	Responsable du service Habitat et Revitalisation	35h	B	1	1	1
Rédacteur		Institutrice des ADS					
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire	Gestionnaire Comptabilité/Paie	35h	B	1	1	1
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire		21h	C	1	1	0,6
Adjoint Adm ppal 2ème classe	Titulaire	Chargée d'accueil	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Titulaire	Assistante Institutrice des ADS	15h	C	1	1	0,43
	Titulaire	Gestionnaire Comptabilité/Secretariat	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	Agent d'accueil et d'accompagnement France Services	35h	C	1	1	1
			35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif (PEC-CUI)	Contractuel	Chargée accueil CIAST					
		Chargée accueil Com Com et Agent France Services	35h	C	1	1	1
		Agent d'accueil et d'accompagnement France Services					
FILIERE TECHNIQUE							
Technicien Principal 1 ^{er} classe	Titulaire	Responsable du pôle Services Techniques	35h	B	1	1	1
Technicien Principal 1 ^{er} classe	Titulaire	Institutrice des ADS Responsable du service	35h	B	1	1	1
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Coordinateur Equipe technique Terrasson	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	Coordinateur Equipe technique Haute-fort	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	Agents des espaces verts	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire		30h	C	2	2	1,7
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire		35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	Adjoint au responsable du pôle Services Techniques	35h	C	1	1	1
Adjoint technique	Contractuel	Agent des espaces verts	22h30	C	1	1	0,64
Agent technique							
FILIERE ANIMATION OU SPORTIVE							
Animateur ou Educateur des APS	Contractuel	Coordinateur CTG	17h30	B	1	0	0
TOTAUX					32	25	23,37

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 14/06/2022

Le Président,
 Dominique BOUSQUET

AR Prefecture
 024-200041150-20220610-DE2022081-DE
 Reçu le 14/06/2022
 Publié le 14/06/2022

